

Commune de La Vieux-Rue

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 août,

à vingt heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry VANDERPERT, Maire.

PRESENTS : M. Thierry VANDERPERT, M. Bruno COGNARD, Mme Geneviève VENDANGER, M. Philippe JOBIN, M. Philippe DE GUERPEL, Mme Mélanie LEBOULEUR, Mme Nadine BRÉANT, M. Stéphane LECLERC, M. Xavier VAN DEN BOSSCHE, M. Xavier AMBROISE,

ABSENTS EXCUSES : Mme Magali LIENARD, M. Yann GERVAIS, M. Médéric GALLAY, M. Vincent DÉMARAIS, Mme Sophie DELAMARE,

SECRETAIRE : M. Bruno COGNARD

Le procès-verbal du 22 août 2024 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. Affaires générales

- Élaboration et diffusion du bulletin municipal

↳ Articles proposés

- activités du jeudi
- guide des démarches administratives
- des piétons bien équipés pour être visibles
- Fiche de renseignements pour les nouveaux habitants
- urbanisme : Dématérialisation, quelles autorisations demandées ?
- bibliothèque municipale
- Frelons : pièges distribués – résultats de l'opération
- Évènements festifs (loto du 6 octobre), à venir (soirée du 9 novembre, repas des aînés, marché de Noël)
- chasse aux œufs
- rentrée scolaire 2024 / 2025
- Infos pratiques (horaires de la mairie, numéros d'urgence, école, bibliothèque, les horaires de tonte...)
- travaux réalisés et travaux à venir
- activités sportives

Le groupe « communication » va rédiger le bulletin municipal. Le bulletin sera distribué dans les boites aux lettres avant le 20 décembre 2024.

↳ Délibération n° 2024-27 : Etude de faisabilité sur l'implantation d'un projet agrivoltaïque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société OSTWIND envisage d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un (ou plusieurs) parc(s) agrivoltaïque sur le territoire de la commune. Le secteur d'étude proposé par la société OSTWIND est situé sur deux sites référencés sur l'annexe suivante.

Pour étudier de manière générale la possibilité d'implanter un parc agrivoltaïque sur le secteur envisagé, la société OSTWIND (ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte) doit être autorisée à réaliser une étude de faisabilité (évaluation du gisement solaire, identification et rencontre des propriétaires fonciers, signature des accords...).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable au projet d'implantation du parc agrivoltaïque ;

AUTORISE la société OSTWIND (ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte) à réaliser l'étude de faisabilité sur le secteur de la commune concerné (évaluation du gisement solaire, signature des accords...) pour étudier les possibilités d'implantation du parc agrivoltaïque sur les secteurs envisagés ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions et documents se rapportant à cette étude de faisabilité ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation du parc agrivoltaïque sur le territoire de la commune et à signer tous les documents et conventions précisant ces points ;

AUTORISE la société Ostwind ainsi que toutes autres sociétés ou personnes agissant pour son compte, à rencontrer les propriétaires et exploitants agricoles afin de conclure une promesse de bail ou conventions diverses.

Nombre de voix pour : 7 – Abstentions : 3 Contre : 0

II. Fêtes et cérémonies

- Cérémonie du 11 novembre : invitation de l'union musicale de RY, des sapeurs pompiers de Servaville-Salmonville
- Repas des aînés : 11 novembre
Présence de 2 conseillers municipaux : Mélanie LEBOULEUR et Vincent DÉMARAIS et de 2 personnes du comité des fêtes : Sylvie ALLAIS et Benoît MANOURY
- Colis et goûter des aînés : un goûter sera offert par la municipalité lors de la distribution des colis le jeudi 12 décembre
- Vœux du Maire : vendredi 10 janvier 2025

III. Travaux

- Délibération n° 2024-28 : devis « stores » pour l'école

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « Monsieur Store » pour l'achat de stores occultants pour l'école Marie BIGOT. Le montant du devis s'élève à 7 853,90 € HT.

Accord unanime des membres présents : Pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0

La dépense sera inscrite au chapitre 21, article 2135 au budget primitif 2024

Accord unanime des membres présents : Pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0

La dépense sera inscrite au chapitre 21, article 2135 au budget primitif 2024

IV. Questions diverses

- Formation gestes premiers secours : Retour du questionnaire.

Il y a 17 familles intéressées par cette formation soit 27 personnes.

Le mercredi soir et le samedi après-midi sont les créneaux les plus demandés. Nous allons reprendre contact avec l'organisme de formation pour fixer les dates et les horaires.



Séance levée à 22 h 50